

# Rapport de 2023 en lien avec le Conseil de Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP)

Le Conseil de Fondation se réunit deux fois par an. L'AGEDE fait partie des représentants et possède un siège au sein du Conseil disposant d'un droit de vote.

Le Conseil de Fondation est composé de 15 membres, dont 6 représentant.e.s du domaine de la petite enfance.

Voici les différents points abordés au sein du Conseil :

- ❖ Situation provisoire de la FOP au 31 décembre 2022 : L'année 2022 fut compliquée sur l'ensemble des caisses de pension. De ce fait, l'année 2023 sera charnière.
- ❖ Examen des comptes de l'exercice 2022
- ❖ Fixation du taux de rémunération des capitaux de prévoyances des assuré.e.s actifs.ves pour l'année 2022
- ❖ Rémunération provisoire des capitaux-épargne pour l'année 2022
- ❖ Modification du règlement de prévoyance avec les montants ajustés au nouveau calcul des rentes AVS pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023
- ❖ Rapport du Comité de placement pour l'exercice 2022
- ❖ Rapport de la banque dépositaire pour l'exercice 2022
- ❖ Rapport d'activité 2022
- ❖ Révision AVS 21, proposition de modification de Règlement

Pour l'AGEDE, Ophélie ANTONIOLI